



Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 11 septembre 2020

10^{ème} Commission

N° CP-2020-8-10-2

Service instructeur

DGA développement humain et solidarité - Service
de protection maternelle et infantile

Service consulté

PARTICIPATION FINANCIERE EN FAVEUR DES CENTRES DE LUTTE ANTITUBERCULEUSE POUR L'ANNEE 2020

Résumé : Dans le cadre des compétences déléguées par l'Etat, le Département du Haut-Rhin est chargé d'assurer l'organisation du dépistage et de la prévention de la tuberculose. Pour l'année 2020, il est proposé d'accorder une participation de 56 000 euros pour assurer le fonctionnement des quatre Centres de Lutte Antituberculeuse (CLAT) de Mulhouse, Altkirch, Colmar et Guebwiller. Il est également proposé d'approuver et d'autoriser la signature d'avenants aux deux conventions liant la collectivité au Groupe Hospitalier Régional Mulhouse Sud Alsace et aux Hôpitaux Civils de Colmar pour assurer ce fonctionnement.

Lors de sa session budgétaire du 13 décembre 2019, l'Assemblée départementale a approuvé, par délibérations n° CD-2019-6-4-1 et n° CD-2019-6-10-2, un crédit de 56 000 € en Autorisation d'Engagement pour assurer le fonctionnement des quatre Centres de Lutte Antituberculeuse du Haut-Rhin (CLAT) en 2020.

Ces centres ont pour mission d'assurer des consultations pneumologiques médicales et paramédicales afin d'identifier les malades porteurs de tuberculose au moyen de radiologies pulmonaires et de tests tuberculiques et d'en assurer la prise en charge, le traitement et le suivi. Les CLAT participent également à la prévention et au dépistage des populations à risques et de professionnels. Ils organisent des séances de vaccination par le BCG.

Ce dispositif s'articule autour de quatre lieux d'intervention : Mulhouse, Altkirch, Colmar et Guebwiller.

En 2019, 38 cas de tuberculose ont été dénombrés dans le département du Haut-Rhin (31 en 2018), 2 499 dépistages radiologiques (3 006 en 2018) et 592 vaccinations par le BCG (539 en 2018) ont été effectués.

Le personnel médical et paramédical de la collectivité est composé de cinq médecins vacataires, une infirmière cadre de santé coordinatrice et trois infirmiers qui ont assuré 4 801 consultations. Cinq secrétaires viennent en appui de l'équipe médicale, soit 1 équipe de 14 personnes.

Sur Mulhouse, trois médecins pneumologues du Groupe Hospitalier Régional Mulhouse Sud Alsace (GHRMSA) assurent quatre demi-journées de consultation par semaine et deux séances de vaccination par mois à Mulhouse et une demi-journée de consultation par mois sur Altkirch.

Sur Colmar, deux médecins pneumologues des Hôpitaux Civils de Colmar réalisent deux demi-journées de consultation par semaine et deux séances de vaccination par mois.

A Guebwiller, une infirmière de la collectivité intervient pendant deux demi-journées pour des consultations tous les quinze jours.

Les conventions signées le 1^{er} janvier 2002 avec, d'une part, le Groupe Hospitalier Régional Mulhouse Sud Alsace et, d'autre part, les Hôpitaux Civils de Colmar, ainsi que leurs avenants successifs, définissent les modalités de fonctionnement des dispensaires de Mulhouse, Altkirch, Colmar et Guebwiller.

Deux avenants sont aujourd'hui nécessaires afin de prendre en compte :

- les séances de vaccination effectuées dans les CLAT de Mulhouse et de Colmar,
- les vacations réalisées par une infirmière de la collectivité au CLAT de Guebwiller,
- la périodicité de remboursement au profit du Groupe Hospitalier Régional Mulhouse Sud Alsace et des Hôpitaux Civils de Colmar.

Les participations départementales à verser au Groupe Hospitalier Régional Mulhouse Sud Alsace, pour un montant de 39 000 €, et aux Hôpitaux Civils de Colmar, pour un montant de 17 000 euros, pour le fonctionnement des quatre Centres de Lutte Antituberculeuse en 2020 s'élève à 56 000 €. Elles seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue au budget primitif sur le programme G813, chapitre 65, fonction 42, nature 6568, service 501.

Ce rapport a été inscrit à l'ordre du jour de la réunion de la 10^{ème} Commission du 4 septembre 2020.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver les participations financières pour le fonctionnement des quatre Centres de Lutte Antituberculeuse pour l'année 2020, à hauteur de 39 000 euros pour le Groupe Hospitalier Régional Mulhouse Sud Alsace et de 17 000 euros pour les Hôpitaux Civils de Colmar, telles que détaillées dans l'annexe au présent rapport, et d'autoriser leur versement par acomptes trimestriels ;
- de prendre acte que ces participations, d'un montant total de 56 000 €, seront prélevées sur le programme G813, chapitre 65, fonction 42, nature 6568, service 501 ;

- d'approuver les deux avenants, ci-annexés, à conclure avec le Groupe Hospitalier Régional Mulhouse Sud Alsace et les Hôpitaux Civils de Colmar pour le fonctionnement des quatre Centres de Lutte Antituberculeuse de Mulhouse, Altkirch, Colmar et Guebwiller et de m'autoriser à les signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'R' shape followed by a horizontal line and a diagonal stroke.

Rémy WITH